

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNYDATE DE
CONVOCATION

19 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	21
Votants	26

Objet :

Compte administratif
2022 – Budget Annexe
CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LATOUCHE Christophe à Mme DAMERON Florence
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr JEANNE Emeric à Mr WATEL Patrik
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte à Mme VALOUR Géraldine
Mme MOURAUD Claire à Mr TANQUEREL Jean Luc

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

Mme Florence PIQUET a été élu secrétaire de séance

Le Compte Administratif présente les résultats de l'exécution du Budget, voté par nature, en vertu de l'instruction comptable M14.

Il compare les prévisions et les réalisations par chapitre et par article, en section de fonctionnement, puis en section d'investissement. Ce budget n'a pas de section d'investissement.

I - Section de fonctionnement

Le total des recettes, hors résultat reporté 2021, s'élève à 210 876,03 €, et, en dépenses à 216 775,90 €.

1) Les recettes réelles d'un montant de 210 876,03 € comprennent les factures des familles pour 101 205,89 €, les remboursements sur rémunération pour 7 670,14 €, ainsi que la subvention d'équilibre de 102 000 € du budget principal Ville.

2) Les dépenses réelles s'élèvent à 216 775,90 €.

Le poste principal est celui des *frais de personnel* d'un montant de 142 911,98 €. Il s'agit des personnels de cuisine et des surveillants sur la pause méridienne.

Les *dépenses à caractère général* se chiffrent à 73 863,63 €. Seul le marché alimentaire est enregistré sur ces lignes budgétaires.

Résultat de Fonctionnement :

1 - Résultat d'exploitation (Produits – Charges réels) -	5 899,87 €
2 - Mouvements d'ordre	0 €
3 - Résultat de l'exercice (1+2)	- 5 899,87 €
4 - Résultat antérieur reporté	+ 26 879,25 €
5 - Résultat cumulé (3+4)	+ 20 979,38 €

En mars 2022, le Comité de la Caisse des Écoles a décidé sa dissolution. Les activités ont été reprises dans le budget principal en septembre 2022.

Par conséquent, aucune affectation des résultats ne sera déterminée. Le résultat de fonctionnement sera affecté sur le budget principal dans 3 ans.

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant l'article L.2121.-14 du Code Général des Collectivité Territoriales

Le Conseil Municipal élit Madame DAMERON Florence en tant que présidente de séance,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Caisse des Écoles de Monsieur le Maire.

Article 2 : de ne pas AFFECTER le résultat 2022 à la suite de la décision du Comité en mars 2022 de dissoudre cette entité. Le résultat restera en attente d'affectation sur le budget principal de la ville.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, *adjoint*


